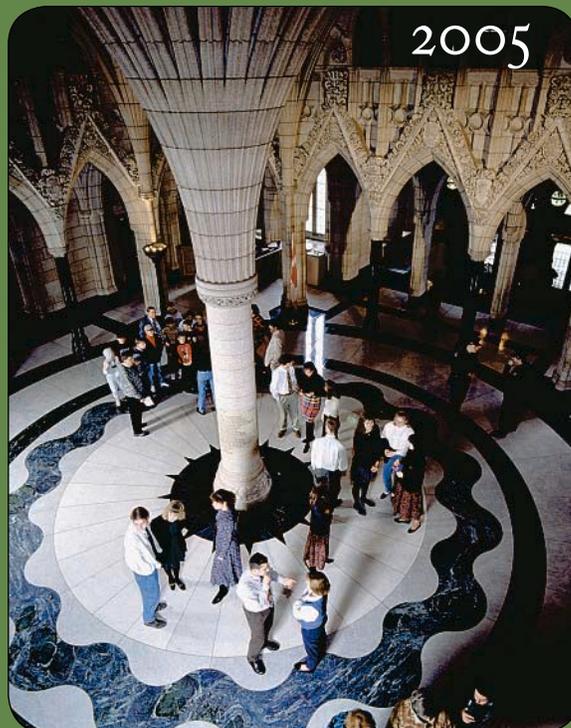
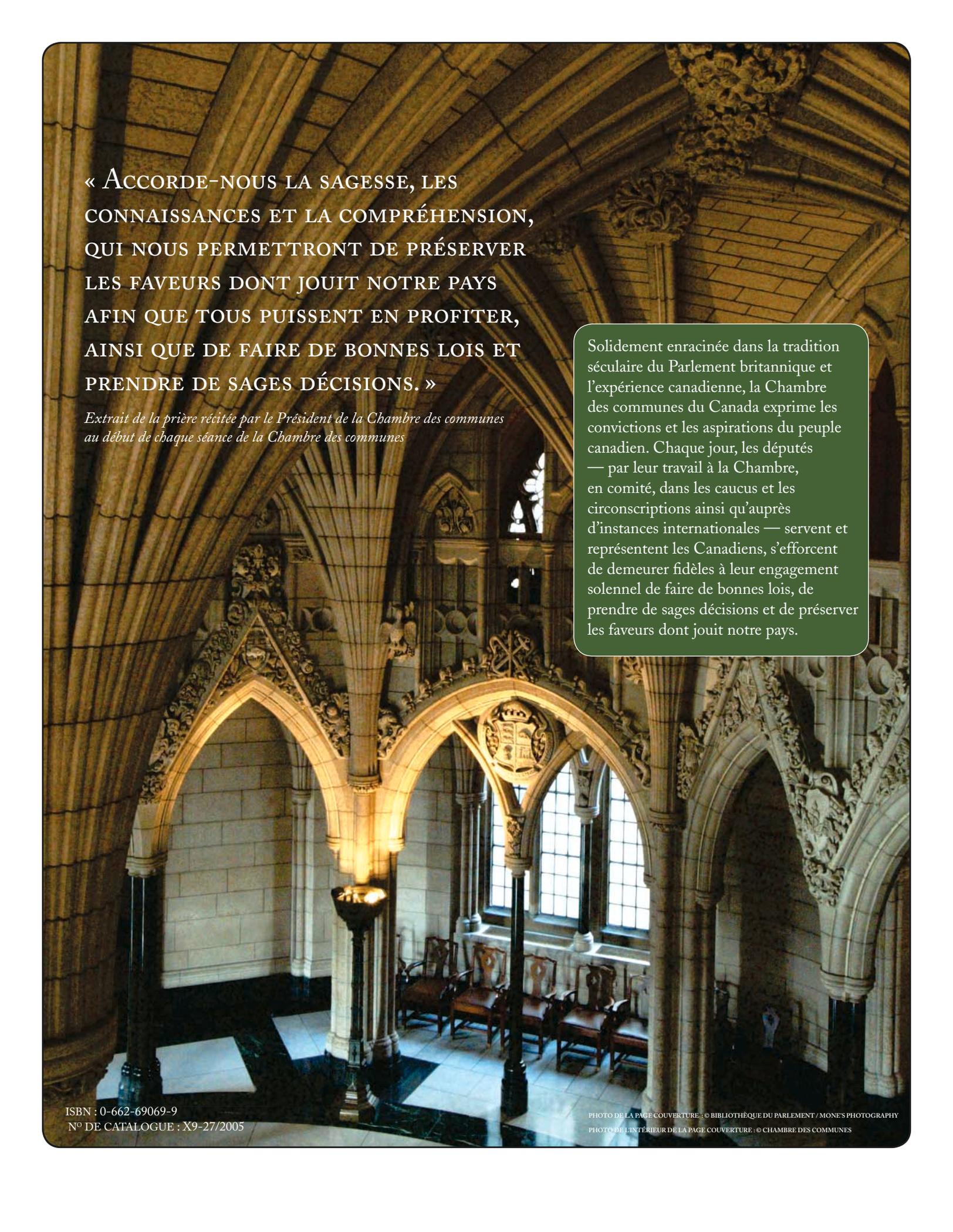


CHAMBRE DES COMMUNES  
RAPPORT AUX CANADIENS





« ACCORDE-NOUS LA SAGESSE, LES  
CONNAISSANCES ET LA COMPRÉHENSION,  
QUI NOUS PERMETTRONT DE PRÉSERVER  
LES FAVEURS DONT JOUIT NOTRE PAYS  
AFIN QUE TOUS PUISSENT EN PROFITER,  
AINSI QUE DE FAIRE DE BONNES LOIS ET  
PRENDRE DE SAGES DÉCISIONS. »

*Extrait de la prière récitée par le Président de la Chambre des communes  
au début de chaque séance de la Chambre des communes*

Solidement enracinée dans la tradition séculaire du Parlement britannique et l'expérience canadienne, la Chambre des communes du Canada exprime les convictions et les aspirations du peuple canadien. Chaque jour, les députés — par leur travail à la Chambre, en comité, dans les caucus et les circonscriptions ainsi qu'auprès d'instances internationales — servent et représentent les Canadiens, s'efforcent de demeurer fidèles à leur engagement solennel de faire de bonnes lois, de prendre de sages décisions et de préserver les faveurs dont jouit notre pays.



## TABLE DES MATIÈRES

Lettre du Président	ii
Survol : l'année à la Chambre des communes	2
Activités de la Chambre	6
Travail en comité	11
Servir les électeurs	14
Activités internationales	17
Arrière-scène : Administration de la Chambre des communes	20
Conclusion	29
Rapport financier	30
Députés de la Chambre des communes	

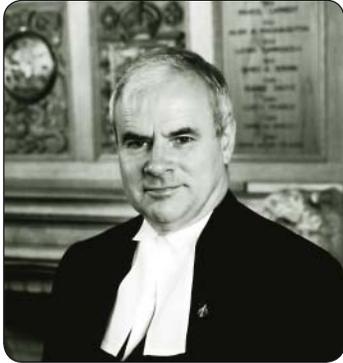
[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

Approuvé par le Bureau le régie interne

Note de la rédaction : Dans le présent document, les mots du genre masculin s'appliquent aussi au genre féminin.



# LETTRE DU PRÉSIDENT



*L'honorable Peter Milliken, député  
Président de la Chambre  
des communes*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES/BERNARD CLARK

En tant que Président de la Chambre des communes, je suis heureux de présenter ce premier *Rapport aux Canadiens*. Ce document passe en revue le travail accompli par les députés entre le début d'avril 2004 et la fin de mars 2005, et rend compte des initiatives administratives entreprises par la Chambre des communes à l'appui de leurs activités.

Les députés ont eu à composer avec des bouleversements et des défis considérables au cours de l'année visée par ce rapport. Sept nouvelles circonscriptions ont été ajoutées à la carte électorale du Canada, ce qui a porté de 301 à 308 le nombre de sièges à la Chambre. Les Canadiens ont élu 101 nouveaux députés lors de l'élection générale de juin 2004 ainsi que le premier gouvernement minoritaire depuis une génération.

Alors que les échanges passionnés durant la période des questions peuvent soulever l'intérêt des médias, le travail moins connu du public accompli quotidiennement par les députés est sans doute un meilleur gage de la vitalité démocratique du pays. Dans la Chambre des communes, au cours de la dernière année, les députés ont en effet étudié des mesures législatives, déposé des rapports et débattu des questions nationales et internationales urgentes. Au sein des 20 comités permanents de la Chambre, ils ont entendu des témoignages importants et produit des rapports sur les lois et les projets de loi et d'autres questions d'intérêt public. Et afin que les Canadiens puissent accéder à ces délibérations publiques, la Chambre des communes a continué de mettre à profit le pouvoir des nouvelles technologies — depuis la diffusion vidéo et audio en direct en passant par la diffusion sur le Web.

Que ce soit à l'échelle locale ou internationale, les députés assument des responsabilités qui vont bien au-delà du cadre de la colline du Parlement. Au cours de la dernière année, ils ont continué de promouvoir des initiatives locales dans leurs circonscriptions; facilité l'accès d'individus aux programmes et services nationaux; agi comme ombudsmans entre leurs électeurs et les ministères, travaillant à régler des problèmes et faire

enquête sur diverses questions. Les députés ont également partagé leurs expériences et leurs connaissances avec leurs homologues partout dans le monde. Durant l'exercice 2004-2005, ils ont pris part aux activités de diverses associations parlementaires, ont assisté à des conférences et fait partie de délégations et d'échanges en plus d'accueillir des parlementaires de partout dans le monde.

Pour accomplir leur travail, les députés comptent sur le soutien de l'Administration de la Chambre des communes, un groupe d'employés répartis entre cinq secteurs spécialisés pour fournir une vaste gamme de produits et de services. Dans ce rapport, l'Administration décrit son rôle « d'arrière-scène » en rappelant les progrès qu'elle a réalisés en vue d'atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés pour appuyer les députés, et en exposant les plans qu'elle a arrêtés afin de relever les défis associés à son mandat de servir une organisation complexe dans un environnement politique et administratif en évolution constante.

Les divers éléments qui composent le présent *Rapport aux Canadiens* expliquent le rôle multidimensionnel et indispensable que jouent les députés dans le processus politique du Canada. Ce rapport constitue un autre pas en vue d'accroître la visibilité de la Chambre des communes, de la rendre plus accessible aux Canadiens, et de sensibiliser davantage la population au travail accompli par les députés et l'institution. Je vous invite à le lire et à visiter le site Web du Parlement du Canada : vous y trouverez une mine de renseignements.

Veuillez recevoir mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, reading "Peter Milliken". The signature is fluid and cursive, with the first name "Peter" and the last name "Milliken" clearly legible.

L'honorable Peter Milliken, député  
Président de la Chambre des communes

## PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

### UNE HISTOIRE VIVANTE



*Le foyer de la Chambre des communes est orné de deux bandes horizontales de sculptures qui entourent ce lieu animé. La bande inférieure, la série intitulée **Histoire du Canada**, comporte dix panneaux de sculptures, la dernière terminée par la sculptrice du Dominion Eleanor Milne en 1975. Dans l'ensemble, cette frise jette un long regard en arrière sur des milliers d'années. Ensemble, les panneaux illustrent les étapes marquantes de l'histoire canadienne et reflètent ainsi les idées, activités et convictions qui ont contribué à définir l'institution du Parlement au Canada.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## REPRÉSENTATION DES CANADIENS

### LES DÉPUTÉS AU PARLEMENT

La Chambre des communes du Canada a plusieurs facettes. C'est un forum : un lieu où les députés élus au Parlement expriment publiquement les soucis, préoccupations et priorités des Canadiens qu'ils représentent. C'est une assemblée législative : un lieu où les lois sont proposées et améliorées. C'est une institution : une administration créée pour appuyer les députés et le travail qu'ils accomplissent au nom de leurs électeurs. C'est surtout une tribune publique où la démocratie se fait — activement, visiblement et de façon responsable.

Tenir une élection générale est un des plus importants moyens dont dispose une démocratie pour s'exprimer. En mai 2004, la trente-septième législature du Parlement du Canada a été dissoute et les Canadiens sont allés aux urnes en juin. Sept nouvelles circonscriptions avaient été créées à la suite du dernier recensement national, portant à 308 le nombre de sièges à la Chambre des communes. La Chambre a engagé les ressources nécessaires afin que tous les nouveaux députés puissent compter sur le soutien et les services dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités de parlementaires.

En octobre 2004, les 308 députés élus se sont réunis à Ottawa pour l'inauguration de la trente-huitième législature du Parlement du Canada.

## LE RÔLE DES DÉPUTÉS

À titre de représentants élus, les députés appartiennent généralement à un parti politique et s'acquittent de leurs responsabilités au sein de leur parti. Tous les partis sont dotés de caucus : des groupes de députés et de sénateurs qui discutent d'orientation et de stratégie et qui effectuent des recherches importantes. En règle générale, bien que leur structure et leurs activités varient d'un parti à l'autre, chaque caucus se rencontre sur une base hebdomadaire lorsque la Chambre des communes siège, et la plupart se sont dotés de sous-caucus ayant pour mandat de se pencher sur des régions, questions ou industries particulières.

Au 31 mars 2005, 305 des 308 députés de la Chambre des communes appartenaient à l'un des quatre caucus suivants : le Parti libéral, le Parti conservateur, le Bloc Québécois ou le Nouveau parti démocratique. Il y avait deux députés indépendants de toute association politique, et un siège vacant.

À l'extérieur de leur caucus, les députés s'acquittent de leurs rôles de représentants élus en participant aux travaux de la Chambre et des comités; en servant leurs électeurs; et en prenant part à des activités internationales.

## ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

À la Chambre des communes, les députés débattent des mesures législatives, posent des questions et votent sur des projets de lois et des motions. Ils proposent l'examen d'enjeux locaux, régionaux et nationaux, et défendent les points de vue de leurs électeurs en présentant des pétitions et en faisant des déclarations.

### La période visée

1<sup>er</sup> AVRIL 2004 – 31 MARS 2005

*Le présent rapport résume les activités parlementaires des députés durant une période qui correspond à un exercice financier normal du gouvernement. Étant donné qu'il y a eu une élection générale durant le dernier exercice, le rapport chevauche deux législatures.*

### Sessions parlementaires durant la période visée

3<sup>e</sup> SESSION, 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE  
(partielle, avril – mai 2004)

1<sup>re</sup> SESSION, 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE  
(partielle, octobre 2004 – mars 2005)

### Événements marquants

23 MAI 2004 — dissolution de la 37<sup>e</sup> législature

28 JUIN 2004 — élection générale

4 OCTOBRE 2004 — ouverture de la 38<sup>e</sup> législature

4 OCTOBRE 2004 — élection du Président de la Chambre des communes, l'hon. Peter Milliken

5 OCTOBRE 2004 — discours du Trône prononcé par la gouverneure générale et début de l'activité normale de la Chambre des communes

23 FÉVRIER 2005 — dépôt du Budget

### Nombre de jours de séance

98

### TRAVAIL EN COMITÉ

En règle générale, la Chambre des communes délègue à ses comités l'étude détaillée des projets de loi et l'examen approfondi des politiques et programmes du gouvernement. Par leur participation aux travaux des comités, les députés dirigent leur attention sur des questions urgentes et importantes et consultent les Canadiens.

### SERVIR LES ÉLECTEURS

Les députés travaillent continuellement pour servir leurs électeurs dans leur circonscription et à partir de leurs bureaux d'Ottawa. Les députés aident leurs électeurs quotidiennement de diverses façons — en appuyant des initiatives publiques dans leur circonscription et en facilitant l'accès d'individus aux programmes et services nationaux. Ils agissent également en qualité d'ombudsman entre les électeurs et les ministères en répondant à leurs questions et en essayant de régler leurs problèmes.

### ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Les députés participent — au pays et à l'étranger — aux travaux de plusieurs associations bilatérales et multilatérales et groupes interparlementaires, à des échanges avec d'autres pays et législatures ainsi qu'à des conférences internationales dans le cadre de délégations à l'étranger. Par ailleurs, la Chambre des communes accueille de nombreux chefs d'État et de gouvernements, parlementaires et hauts fonctionnaires parlementaires.

## DÉPUTÉS : UN COUP D'ŒIL

Les députés sont aussi différents et multidimensionnels que les personnes qu'ils servent et représentent — sur les plans politique, culturel, ethnique, religieux et professionnel.

Du nombre total de députés siégeant à la Chambre des communes au moment de la rédaction du présent rapport, 38 sont nés à l'étranger, 5 sont d'origine inuit, métisse ou des Premières nations. De plus, 65 députés sont des femmes, le plus grand nombre de femmes élues de l'histoire du Canada.

Les députés de la trente-huitième législature proviennent de divers secteurs d'activités : les affaires, le droit, l'enseignement, l'agriculture, la défense, l'administration, le journalisme et beaucoup d'autres.

Les députés incarnent les convictions et les aspirations de plusieurs générations. Au moment de la rédaction du présent rapport, leur moyenne d'âge est de 51 ans; le plus jeune député ayant 25 ans; le plus âgé, 73 ans.

Tristement, un député élu au printemps 2004, Lawrence O'Brien, est décédé en décembre 2004.



*Les députés du Canada, se rassemblant dans la Chambre des communes à l'occasion du début de la trente-huitième législature.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

### 38<sup>e</sup> élection générale du Canada

28 JUIN 2004

#### Nombre de députés

308

#### Nombre de nouveaux députés

101

#### Résultats de l'élection générale

PARTI LIBÉRAL :	135
PARTI CONSERVATEUR :	99
BLOC QUÉBÉCOIS :	54
NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE :	19
INDÉPENDANT :	1

#### Repérez votre député

*L'encart intégré au milieu du document montre les photos des députés de la trente-huitième législature. Les Canadiens peuvent identifier leur député à partir de leur code postal en visitant le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca).*

## PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

## UN SIÈGE D'AUTORITÉ



*Le fauteuil du Président est le point central de la Chambre des communes. Installé sur une estrade du côté nord de la Chambre, le fauteuil donne au Président une vue dégagée des bancs du côté ministériel et du côté des partis de l'opposition ainsi que des tribunes publiques de la Chambre. Construit en 1921 et donné à la Chambre des communes par les membres de l'Empire Parliamentary Association, le fauteuil est placé sous un dais en bois sculpté surmonté des armoiries royales. Le chêne dans lequel les armoiries ont été sculptées provient du toit de Westminster Hall, bâti en 1397. Le fauteuil est également orné de deux symboles d'autorité : un sceptre surmonté d'une colombe et une masse sur un fond de cordes entrelacées et de feuilles de chêne assorties de glands.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

## OUVERTURE DE LA TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

*Une législature prend fin, une autre commence*

En règle générale, les travaux de la Chambre des communes respectent le calendrier parlementaire, un horaire annuel des séances et des périodes d'ajournement. D'après ce calendrier, les séances commencent normalement en septembre et prennent fin en juin. Cet horaire a été modifié durant la période visée par le présent rapport pour tenir une élection générale. Le 23 mai 2004, la gouverneure générale, sur l'avis du premier ministre, a dissous la trente-septième législature et a fixé au 28 juin 2004 le scrutin de l'élection générale. Les députés réélus et nouvellement élus se sont réunis à Ottawa en octobre 2004 pour ouvrir la première session de la trente-huitième législature.

## Premier article

La Chambre des communes s'acquitte de ses travaux quotidiennement conformément à un calendrier établi conformément à des règles écrites appelées le Règlement. Au début d'une nouvelle législature, les députés doivent d'abord élire un Président avant de pouvoir étudier quelque question que ce soit. Dans le cas de la trente-huitième législature, les députés ont élu l'honorable Peter Milliken à la présidence le 4 octobre 2004. Le lendemain, ils se sont présentés à la barre du Sénat pour entendre la gouverneure générale lire le discours du Trône, qui expose les priorités du gouvernement pour la session à venir.



*À la suite de son élection comme Président de la Chambre des communes, l'honorable Peter Milliken est entraîné dans la Chambre au cours d'une cérémonie rappelant que ce poste qu'il occupe crée historiquement un danger de mort. Au fil des siècles, en effet, au moins neuf Présidents britanniques ont été exécutés pour avoir rapporté une mauvaise nouvelle au roi.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

### Choix des présidents de séance

Outre l'élection du Président, les députés doivent choisir trois autres présidents au sein de leur rang pour présider les travaux de la Chambre. Ces trois autres présidents de séance prêtent main forte au Président afin de faire en sorte que les délibérations de la Chambre respectent en tout temps les règles et les traditions de la Chambre des communes.

Conformément aux nouvelles règles adoptées lors de la trente-huitième législature, le Président a proposé des candidats après avoir consulté les chefs des partis politiques reconnus à la Chambre. À la suite d'un vote de confirmation unanime, M. Chuck Strahl a été nommé Vice-président de la Chambre et président des Comités pléniers; M. Marcel Proulx, vice-président des Comités pléniers; l'honorable Jean Augustine, vice-présidente adjointe des Comités pléniers.

### Adopter des lois

Après avoir accompli les travaux préliminaires indispensables de la Chambre, les députés peuvent commencer à s'acquitter de leurs responsabilités à la Chambre des communes — adopter et modifier des lois, tenir le gouvernement responsable et présenter des rapports et d'autres documents officiels à la Chambre.

Toutes les lois fédérales au Canada commencent par un projet de loi : des propositions soumises à l'étude et aux modifications du Parlement. Pour devenir loi, un projet de loi doit être adopté sous forme identique par la Chambre des communes et le Sénat, puis recevoir la sanction royale (la dernière étape du processus législatif). Les projets de loi émanant du gouvernement sont présentés par le ministre responsable du dossier particulier à l'étude; ceux qui émanent des députés sont présentés par des députés qui ne sont ni ministre ni secrétaire parlementaire.

### Au sujet du Président

Le Président détient l'autorité suprême à la Chambre des communes. Chargé de maintenir l'ordre et le décorum en Chambre, il agit également à titre de porte-parole et de représentant de la Chambre des communes lors d'entretiens avec le Sénat, la Couronne et d'autres organismes. De plus, le Président est responsable de l'administration de la Chambre des communes et il préside le Bureau de régie interne, l'organisme directeur de la Chambre des communes.



*La gouverneure générale, son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, accorde la sanction royale à une loi qui a été étudiée et adoptée par le Sénat et la Chambre des communes.*

PHOTO: MCPL CINDY MOLYNEAUX

## Projets de loi émanant du gouvernement en 2004-2005

PRÉSENTÉS DURANT LA 3 <sup>e</sup> SESSION DE LA 37 <sup>e</sup> LÉGISLATURE :	38
---	----

PRÉSENTÉS DURANT LA 1 <sup>re</sup> SESSION DE LA 38 <sup>e</sup> LÉGISLATURE :	46
--	----

## Projets de loi émanant des députés en 2004-2005

PRÉSENTÉS DURANT LA 3 <sup>e</sup> SESSION DE LA 37 <sup>e</sup> LÉGISLATURE :	268
---	-----

PRÉSENTÉS DURANT LA 1 <sup>re</sup> SESSION DE LA 38 <sup>e</sup> LÉGISLATURE :	360
--	-----

Du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005, 84 projets de lois émanant du gouvernement et 628 projets de loi émanant des députés ont été présentés à la Chambre des communes. Les projets de loi peuvent être adoptés rapidement ou leur entrée en vigueur peut être retardée pour une période indéterminée selon leur urgence, leur complexité ou le degré de consensus entre les députés au sujet de la question à l'étude.

Les mesures législatives proposées par le gouvernement ont porté sur un vaste éventail de questions d'orientation nationale, y compris des projets de lois visant à modifier le *Code criminel*, à réviser les limites des circonscriptions électorales, à établir de nouveaux liens avec les Premières nations et à réformer le système de transport. Les projets de loi émanant des députés ont porté également sur un vaste éventail de questions : le projet d'abolition des condamnations avec sursis des délinquants violents; l'introduction d'étiquettes de mise en garde au sujet de la consommation de boissons alcooliques; la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail; les modifications de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Près de 400 motions ont été rédigées en vue de modifier des projets de loi à l'étape du comité ou du rapport. Au moment de la préparation du présent rapport, les députés délibéraient au sujet des modifications à la *Loi sur la concurrence*, à la *Loi sur les aliments et drogues*, à la *Loi sur les télécommunications*, à la *Loi sur les grains* ainsi qu'à de nombreuses autres lois. Les députés étudiaient également de nouvelles mesures en vue d'empêcher l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, de régir les sociétés de bienfaisance, d'établir l'Agence des services frontaliers du Canada, de mettre en œuvre les dispositions des budgets déposés au Parlement et de modifier certaines conditions liées à la capacité juridique pour le mariage civil.

### Tenir le gouvernement responsable

Une tâche cruciale de la Chambre des communes consiste à obliger le gouvernement à rendre des comptes. En Chambre, les députés s'acquittent de cette tâche de différentes façons : en soulevant des questions durant la période des questions; en présentant des questions par écrit; et en choisissant des sujets à débattre pendant les jours désignés.

Des questions orales sont posées pendant les 45 minutes réservées à la période des questions à chaque jour de séance. En règle générale, les députés des partis de l'opposition posent des questions aux ministres ou aux secrétaires parlementaires, lesquels répondent en l'absence du ministre, mais les députés du parti au pouvoir qui ne sont pas membres du conseil des ministres peuvent aussi poser des questions; il est également possible de poser des questions aux présidents des comités. Les questions exigeant des explications détaillées ou une réponse de nature technique de la part du gouvernement sont normalement soumises par écrit et leurs réponses déposées à la Chambre des communes. Au cours de l'exercice 2004-2005, 3 731 questions orales ont été posées et 144 questions écrites ont été présentées.

Les jours désignés — aussi appelés jours de l'opposition ou jours des crédits — sont réservés au débat sur des dossiers choisis par les partis de l'opposition. Les 21 jours normalement désignés durant chaque année civile sont répartis entre les partis de l'opposition proportionnellement à leur représentation à la Chambre. En 2004-2005, les dossiers discutés à la Chambre ont porté, entre autres, sur les recettes provenant de l'exploitation extracôtière du pétrole et du gaz; l'interdiction des gras trans; le maintien de la capacité de combat terrestre, aérien et maritime; l'aide financière du fédéral aux éleveurs; et la lutte contre le crime organisé.



*À la suite de la période de questions, les députés et les journalistes se rassemblent dans le foyer de la Chambre des communes. Cette mêlée de presse, le « scrum » — désignation empruntée au rugby, sport agressif et désordonné — est une tradition typiquement canadienne.*

PHOTO: © CHAMBRE DES COMMUNES



*Le Président Milliken rappelle les députés à l'ordre.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

### Déposer des documents

« Déposer » un document signifie le présenter officiellement à la Chambre des communes; ce document fait alors partie du registre des documents publics. Il peut être obligatoire de déposer un document de par une loi, le Règlement ou une motion adoptée par la Chambre. Les rapports annuels des ministères et des agences, les nominations par décret (celles faites par la gouverneure générale sur la recommandation du conseil des ministres) et les réponses du gouvernement aux rapports des comités et aux pétitions font partie des documents devant être déposés. Les ministres sont autorisés à déposer tout rapport ou document traitant de questions touchant les responsabilités administratives du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2004-2005, 1 393 documents ont été déposés à la Chambre des communes, dont les budgets — ou le « Budget principal des dépenses » comme on l'appelle, faisant état de toutes les dépenses du gouvernement.

### Gérer les activités de la Chambre

Les délibérations de la Chambre des communes sont principalement régies par le Règlement ainsi que par les pratiques et les traditions qui se sont établies au Canada ou qui ont été adaptées du Parlement britannique. Ces règles et pratiques évoluent au fil des années de deux façons distinctes : à la suite de l'adoption des changements à une disposition du Règlement par décision de la Chambre ou à la suite de l'interprétation par le Président des règles et des traditions au moyen de ce qu'il est convenu d'appeler des « décisions du Président ».

En effet, les décisions du Président constituent un élément fondamental de la procédure parlementaire. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Président a rendu 19 décisions sur diverses questions allant de questions spécifiques sur des sujets tels la défense contre les missiles balistiques et la santé publique à des demandes pour des débats d'urgence sur la situation politique en Ukraine et l'industrie canadienne des productions animales.

## TRAVAIL EN COMITÉ

### ENSEMBLE POUR LES CANADIENS

*S'occuper des affaires du Parlement en profondeur*

Le travail en comité permet aux députés de scruter les dépenses du gouvernement et d'examiner en détail les questions qui préoccupent l'électorat. Cumulativement, les comités siègent normalement de 60 à 120 heures par semaine quand la Chambre siège. Il leur arrive souvent de se déplacer pour entendre les témoignages de groupes d'intérêts et de particuliers. Étant donné qu'ils communiquent directement avec le public, les comités constituent un lien immédiat et visible entre les représentants élus et les Canadiens, et provoquent souvent d'importants débats publics.

### Composition des comités

La Chambre des communes compte 20 comités permanents, y compris deux nouveaux créés en 2004-2005 : le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique et le Comité permanent de la condition féminine.

La plupart des comités permanents sont composés de 12 membres; de nombreux députés font partie d'au moins deux comités. La représentation des partis au sein des comités est plus ou moins proportionnelle à leur représentation à la Chambre des communes. Les whips des partis (les députés chargés de tenir leurs collègues au sein du parti au courant des travaux de la Chambre et de veiller à leur présence à la Chambre ou aux comités) soumettent au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre les listes des députés pressentis. Ce comité présente la liste définitive des membres des différents comités à la Chambre des communes pour adoption.

## PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

### UNE COLLECTION HISTORIQUE



*La Chambre des communes est le gardien d'une importante collection d'œuvres d'art et d'artefacts témoignant de l'histoire politique et sociale du Canada. Bon nombre de ces œuvres sont exposées dans différents édifices du Parlement dont les salles de comité. Le domicile permanent de cette toile, **Les revenants de la crête de Vimy**, est la salle historique du Comité des Chemins de fer de l'édifice du Centre. La peinture est actuellement prêtée au nouveau Musée canadien de la guerre. Représentant les esprits vacillants des soldats canadiens se frayant un chemin jusqu'au sommet de la crête de Vimy, le tableau a été réalisé en 1929 par l'artiste australien, William Longstaff, et acheté par le capitaine John Dewar, qui en a fait don au Parlement en 1931.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## Types de comités

### Comités permanents

Les comités permanents ont pour mandat de surveiller les activités des ministères gouvernementaux ou de s'acquitter de responsabilités procédurales et administratives concernant le Parlement.

### Comités spéciaux

Les comités spéciaux sont nommés par la Chambre des communes pour enquêter sur des questions précises. Ils cessent d'exister dès qu'ils atteignent une date butoir ou qu'ils déposent leur rapport final ou encore lorsque la session prend fin.

### Comités législatifs

Les comités législatifs examinent et étudient les projets de loi qui leur sont renvoyés par la Chambre des communes, et font rapport au sujet de ces projets de loi avec ou sans propositions d'amendement.

### Comités mixtes

Les comités mixtes sont composés de députés et de sénateurs. Il existe deux comités mixtes permanents : le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

### Sous-comités

Les comités permanents peuvent déléguer une partie ou la totalité de leurs pouvoirs à un sous-comité sauf celui de faire rapport directement à la Chambre des communes. Les comités spéciaux ne peuvent constituer des sous-comités que s'ils en ont reçu l'ordre de la Chambre des communes. Les comités législatifs ne peuvent former qu'un seul sous-comité, le Sous-comité du programme et de la procédure.

*Pour plus de renseignements au sujet des activités des députés au sein des comités, veuillez visiter le site Web du Parlement du Canada.*

La plupart du temps, les présidents des comités sont des députés appartenant au parti au pouvoir, tandis que les premiers et seconds vice-présidents sont, respectivement, des députés du parti de l'Opposition officielle et d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle. Un député de l'Opposition officielle assume la présidence dans le cas des comités des comptes publics; de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique; des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; et mixte permanent de l'examen de la réglementation. Les premiers et seconds vice-présidents sont, respectivement, des députés du parti au pouvoir et d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle.

### Études des comités

En plus d'étudier les mesures législatives et les dépenses gouvernementales, les comités ont entrepris un certain nombre d'études au cours de la première session de la trente-huitième législature — sur une grande variété de questions allant de l'achat des sous-marins britanniques aux droits des enfants et à la dénonciation dans la fonction publique. Dans certains cas, le travail de la trente-septième législature a été poursuivi durant la première session de la trente-huitième législature. Par exemple, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a poursuivi son étude des bovins atteints de l'EBS.

### Évolution constante

De nouvelles règles adoptées au cours de la trente-septième législature prévoient l'élection des présidents et vice-présidents par scrutin secret. Durant la période visée par le présent rapport, deux comités se sont prévalus de ces nouvelles dispositions : le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile (pour élire le président); et le Comité permanent des pêches et des océans (pour élire le vice-président de l'Opposition officielle).

En 2004-2005, en réponse aux recommandations du Comité de liaison de la Chambre des communes, une série de mesures a été adoptée pour que les comités disposent des ressources et de l'autonomie dont ils ont besoin. Les mesures augmentent substantiellement le budget annuel des comités et leur accordent l'autonomie financière dont ils ont besoin pour travailler avec souplesse et de manière responsable au nom des Canadiens, plus particulièrement en leur permettant de voyager plus souvent pour consulter les citoyens partout au pays. Un fonds de prévoyance a aussi été créé pour leur permettre de faire appel à des spécialistes dans des domaines comme la vérification judiciaire et la consultation électronique. Ces nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005 — au début du nouvel exercice.

### Rapprocher les Canadiens et les comités

L'amélioration de la technologie et des processus peut offrir de nombreux avantages aux comités dont les tâches sont lourdes et complexes. La Chambre des communes a dernièrement mis au point deux initiatives pour permettre aux Canadiens de participer plus activement aux travaux des comités : elle a mené un projet pilote en vue d'améliorer l'accès électronique du public aux témoignages des comités et, dans le cadre d'un site Web pour les comités amélioré, elle a poursuivi ses démarches en vue de créer des outils de consultation électroniques qui permettront aux comités de consulter les Canadiens par Internet.



*Le Comité de liaison est composé de tous les présidents des comités et les présidents ou les vice-présidents des comités mixtes permanents; il est essentiellement responsable de la répartition des fonds des comités.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

### Comités permanents de la Chambre des communes

- *Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique*
- *Affaires autochtones et du développement du Grand-Nord*
- *Affaires étrangères et commerce international*
- *Agriculture et agroalimentaire*
- *Citoyenneté et immigration*
- *Comptes publics*
- *Condition féminine*
- *Défense nationale et anciens combattants*
- *Développement des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées*
- *Environnement et développement durable*
- *Finances*
- *Industrie, ressources naturelles, sciences et technologie*
- *Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile*
- *Langues officielles*
- *Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires*
- *Patrimoine canadien*
- *Pêches et océans*
- *Procédure et affaires de la Chambre*
- *Santé*
- *Transports*

### Statistiques sur les activités des comités

NOMBRE DE RÉUNIONS :	821
NOMBRE D'HEURES DE SÉANCES :	1 482
NOMBRE DE TÉMOINS :	3 039
NOMBRE DE RAPPORTS :	141
NOMBRE DE RECOMMANDATIONS :	396

## PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

CÉLÉBRATION DE NOTRE  
DROIT DE VOTE

Sur les murs est et ouest de la Chambre des communes on voit la célèbre série de 12 haut-reliefs sculptés dans du calcaire de l'Indiana et illustrant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Installées entre 1978 et 1985, les sculptures illustrent, sous forme symbolique et narrative, 12 thèmes associés aux rôles et attributions conférés aux gouvernements fédéral et provinciaux par la constitution. Le panneau intitulé « Le vote », le haut-relief central, un simple « X » représente le symbole inscrit le plus souvent par les électeurs sur les bulletins de vote lors de l'élection des députés qui les représenteront au Parlement. Les visages situés à proximité symbolisent des hommes et des femmes de différentes origines ethniques — la personnification vivante du droit de vote des Canadiens.

PHOTO. © CHAMBRE DES COMMUNES

## SERVIR LES ÉLECTEURS

## LE LIEN COMMUNAUTAIRE

*Comment les députés servent leur circonscription*

Malgré les nombreuses responsabilités dont doivent s'acquitter les députés, servir leurs électeurs est celle qui leur tient le plus à cœur. Ils représentent les points de vue de leurs électeurs, défendent leurs intérêts et communiquent avec des représentants gouvernementaux en leur nom.

Afin de permettre aux députés de garder le contact avec les collectivités qu'ils servent, un service Internet haute vitesse relie leurs bureaux sur la colline du Parlement et dans leur circonscription, leur offrant ainsi un « bureau virtuel ».

Quelque 150 députés ont créé leur propre site Web afin de tenir les Canadiens au courant d'initiatives importantes en affichant entre autres des avis concernant les nouvelles politiques et activités. Bon nombre de députés offrent également des lignes téléphoniques sans frais pour faciliter le règlement des problèmes de leurs électeurs.

Les députés communiquent également avec leurs électeurs au moyen d'envois collectifs sur les actualités et les Canadiens peuvent écrire aux députés gratuitement, sans avoir à affranchir le courrier adressé aux députés.

## Présenter des pétitions à la Chambre des communes

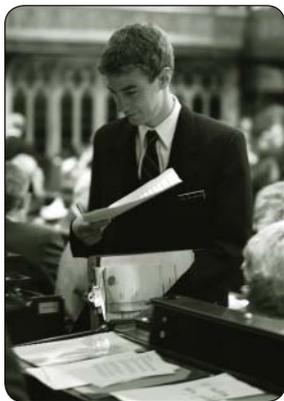
Les pétitions servent à attirer l'attention du Parlement aux questions d'intérêt public ou aux préoccupations de la population — et souvent à demander l'adoption de certaines mesures. Au cours de l'exercice 2004-2005, 909 pétitions ont été présentées à la Chambre des communes traitant de questions allant de la pornographie à la définition du mariage et à la Charte des droits et libertés. En vertu des règles de la Chambre, le gouvernement dépose des réponses aux pétitions.

## Dialoguer avec les Canadiens

La télévision et le site Web du Parlement du Canada offrent aux Canadiens une fenêtre sur la Chambre des communes et le travail des députés. En 1977, la Chambre des communes est devenue la première législature au monde à téléviser ses délibérations. Vingt-huit ans plus tard, plus d'un million de Canadiens par semaine regardent les débats de la Chambre diffusés sur CPAC — la chaîne de diffusion d'affaires publiques du Canada. Durant la période visée par le présent rapport, elle a diffusé quelque 1 500 heures de délibérations de la Chambre.

Inauguré en 1995, le site Web du Parlement du Canada renferme une mine de renseignements fournis par le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement. En 2004-2005, le site a reçu plus de 12 430 623 visites, soit plus que deux millions de plus que l'année précédente.

En 2004, tirant parti de cette fière tradition, la Chambre des communes a donné libre accès à toutes les délibérations parlementaires par



*Les pages amassent et distribuent des documents officiels et livrent des messages au nom du Président, des députés et des greffiers au Bureau.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## Répondre aux appels

La Bibliothèque du Parlement, partenaire essentiel, fournit des renseignements précis et en temps opportun sur le Parlement. En 2004-2005, elle a répondu à 58 995 demandes de renseignements et distribué 265 702 documents aux députés et au grand public. Le numéro sans frais des Services des renseignements de la Bibliothèque est le 1 (866) 599-4999.

## Programmes destinés au public

En collaboration avec la Chambre des communes et d'autres partenaires, la Bibliothèque offre plusieurs services et programmes, dont des produits et programmes éducatifs; des publications sous forme papier et en ligne sur le Parlement; des visites guidées de l'édifice du Centre et de l'édifice de l'Est; des petites expositions d'interprétation; et la boutique de la colline du Parlement (sur place et sur Internet).

VISITES GUIDÉES DE  
L'ÉDIFICE DU CENTRE : 12 346  
(363 715 VISITEURS)

VISITES GUIDÉES DE L'ÉDIFICE DE L'EST : 1 176  
(12 699 VISITEURS)

VISITES DE GROUPES  
SCOLAIRES À L'ÉDIFICE DU CENTRE : 1 764  
(65 548 VISITEURS)

NOMBRE DE PERSONNES AYANT VISITÉ LA  
TOUR DE LA PAIX ET LA CHAPELLE DU SOUVENIR : 263 012

## Pages et guides

Chaque année, des étudiants de partout au Canada se familiarisent avec le Parlement en travaillant comme pages ou guides parlementaires au service des députés et du public à la Chambre des communes. Avec l'inauguration du nouveau site Web du Programme des pages en 2004-2005, tant les candidats à ce programme qu'au programme des guides peuvent poser leur candidature en ligne.

l'intermédiaire de ParlVU — un portail Internet qui permet aux Canadiens de suivre en direct les délibérations de la Chambre des communes. Outre les activités de la Chambre, ParlVU assure la couverture audio et vidéo en continu de toutes les réunions publiques des comités.

### **Un partenariat instructif**

La Bibliothèque du Parlement et la Chambre des communes travaillent en étroite collaboration en effectuant de la recherche pour les députés et en organisant des programmes de sensibilisation des Canadiens. La Bibliothèque du Parlement fournit rapidement des renseignements exacts et opportuns aux parlementaires et au public par téléphone, télécopieur, télécopieur, courriel ainsi qu'en réponse aux demandes de renseignements envoyé par Internet ou reçues en personne au Centre d'information du Parlement canadien. Les recherchistes de la Bibliothèque analysent les actualités, les politiques et les lois à l'intention des parlementaires des deux chambres pour qu'ils puissent mieux défendre les intérêts des Canadiens. Des avocats, des spécialistes des sciences sociales ou des sciences naturelles et des économistes de la Bibliothèque sont affectés aux comités parlementaires pour fournir une expertise sur différents sujets. Ils préparent également des résumés législatifs des projets de loi présentés à la Chambre des communes, lesquels sont disponibles sur le site Web du Parlement du Canada. Dans le cadre de ses programmes destinés au public, la Bibliothèque a distribué plus de 260 000 brochures, livrets, fiches de renseignements et trousse de renseignements aux Canadiens en 2004-2005.

## ACTIVITÉS INTERNATIONALES

### SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

*Échanger des connaissances, partager des points de vue*

Tout au long de l'année, les députés travaillent et échangent leur savoir avec des représentants d'autres ordres de gouvernement au Canada, des organisations non gouvernementales et d'autres pays — pour défendre les intérêts des Canadiens en participant aux activités d'associations bilatérales et multilatérales, de groupes interparlementaires et de conférences et d'échanges internationaux. Lorsque des chefs d'État, des parlementaires et des dignitaires étrangers visitent le Parlement du Canada, le Sénat et la Chambre des communes sont leurs hôtes officiels.

En 2004-2005, deux chefs d'État comptent parmi les visiteurs étrangers les plus éminents que nous avons accueillis : M. George W. Bush, président des États-Unis d'Amérique, qui a visité Ottawa du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2004; et M. Vicente Fox, président des États-Unis du Mexique, qui a prononcé un discours à une séance conjointe du Sénat et de la Chambre le 25 octobre 2004.

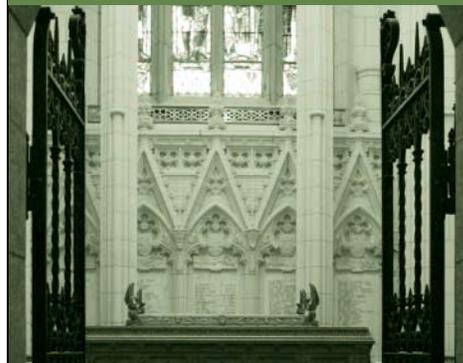


*Le président du Mexique, M. Vicente Fox, lors de son discours aux parlementaires dans la Chambre des communes le 25 octobre 2004.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

### PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

#### HOMMAGE AU RÔLE DU CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE



*Un lieu de solennité qui inspire la paix et le respect, la Chapelle du Souvenir, située dans la tour de la Paix des édifices du Parlement du Canada, a été construite pour rendre hommage aux Canadiens et Canadiennes qui ont donné leur vie durant la Grande guerre en France et dans les Flandres. Construite entre 1923 et 1927 avec des pierres données par les gouvernements de Grande-Bretagne, de France et de Belgique, la Chapelle est remarquable de par son style néogothique — la hauteur du plafond et le tracé délicat des gravures créent une sensation de grand espace. Le point de mire de la Chapelle est son autel central contenant le Livre du Souvenir où sont inscrits les noms des plus de 66 000 Canadiens morts au combat durant la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, cinq autres livres du Souvenir rendent hommage aux Canadiens et Canadiennes qui ont donné leur vie dans d'autres conflits dans le monde.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



*Le Président Milliken accueille l'honorable Matlapeng Ray Molomo, Président de l'Assemblée nationale de la République du Botswana.*

PHOTO: © CHAMBRE DES COMMUNES

Au nombre des autres visiteurs de marque, il importe de mentionner le président du Sénat de la République de Pologne (octobre 2004); le président de l'Assemblée nationale de la République du Botswana (octobre 2004); le président du Conseil national de la Confédération suisse (novembre 2004); la présidente du Riigikogu de la République d'Estonie (février 2005); et le président de l'Assemblée nationale de la République du Bénin (mars 2005).

### **Parlementaires canadiens à l'étranger**

La Chambre des communes du Canada est reconnue comme chef de file dans de nombreux domaines allant des services de la procédure à l'administration des affaires, à la sécurité et à la technologie. Elle partage son savoir et fait la promotion du système parlementaire canadien auprès d'autres législatures, dont des législatures de démocraties émergentes. Le Président, les députés et le personnel administratif sont souvent invités à partager les méthodes et pratiques du Canada et à échanger leurs idées, valeurs, connaissances et expériences avec d'autres parlements. Au cours de la période visée par le présent rapport, des parlementaires canadiens ont participé à une variété de réunions à l'étranger dans des pays aussi diversifiés que l'Écosse et Singapour. Les rapports rédigés à l'issue de ces visites sont disponibles sous la rubrique « Affaires interparlementaires » du site Web du Parlement du Canada.

### **Allocutions des visiteurs de marque**

Il arrive qu'un visiteur de marque — un chef d'État ou de gouvernement étranger — prononce une allocution devant les sénateurs et les députés réunis dans la salle de la Chambre des communes. Les délibérations de la Chambre des communes sont suspendues pour l'occasion.

### **Associations parlementaires**

Le Parlement du Canada est membre d'une douzaine d'associations par l'intermédiaire desquelles il défend les intérêts du pays à l'étranger et participe à des activités multilatérales et bilatérales. Ces associations regroupent des sénateurs et des députés.

## Conférences

Le Parlement du Canada accueille régulièrement des conférences parlementaires internationales. En 2004-2005, le Canada a été l'hôte de la 50<sup>e</sup> Conférence des parlementaires du Commonwealth qui s'est tenue à Ottawa, Québec et Toronto du 29 août au 9 septembre et qui a réuni plus de 600 délégués ayant accepté l'invitation du Président Milliken, l'actuel président de l'Association des parlementaires du Commonwealth, et de ses homologues du Sénat et des législatures provinciales et territoriales. Mettant en valeur le savoir et la compréhension des régimes constitutionnels, législatifs, économiques, sociaux et culturels dans une démocratie parlementaire, le thème de la conférence était *Les responsabilités et les droits des citoyens et des parlements dans la communauté mondiale*.

## En ligne

Une nouvelle section des affaires internationales et interparlementaires a été ajoutée au site Web du Parlement du Canada en février 2005. Elle présente les activités auxquelles participent les parlementaires par l'intermédiaire d'associations parlementaires, de conférences parlementaires, d'échanges parlementaires et de diverses autres activités protocolaires. Le site, qui contient un calendrier complet des activités internationales et interparlementaires, permet aux Canadiens d'avoir plus facilement accès à des renseignements au sujet du travail international des parlementaires.

## Groupes interparlementaires

Le Parlement du Canada maintient quatre groupes interparlementaires officiels : Canada-Allemagne, Canada-Israël, Canada-Italie et Canada-Irlande. Ce dernier groupe a été reconnu officiellement en 2004. Ces groupes renforcent les relations entre les parlementaires canadiens et ceux des pays concernés. Les activités des groupes sont assurées grâce aux droits d'adhésion versés par les parlementaires à titre individuel.

## Échanges parlementaires

Les échanges parlementaires jouent un rôle important dans la diplomatie parlementaire internationale en resserrant les liens avec d'autres pays et en facilitant les échanges d'idées, de valeurs, de connaissances et d'expérience. Ils englobent les visites officielles au Canada de délégations étrangères dirigées par le Président; les visites officielles de délégations de parlementaires canadiens à l'étranger dirigées par le Président de la Chambre des communes; le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires, qui permet aux hauts fonctionnaires provenant de l'étranger et d'assemblées législatives provinciales et territoriales canadiennes d'apprendre de quelle façon fonctionne le Parlement canadien.

## PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

### LA DÉMOCRATIE EN ONDES



*La Chambre des communes a été la première législature nationale au monde à téléviser ses délibérations. Ayant commencé à diffuser le 17 octobre 1977, elle continue d'exploiter la radiodiffusion et d'autres médias pour faire connaître les activités du Parlement aux Canadiens et Canadiennes. Aujourd'hui, toutes les délibérations de la Chambre sont diffusées sur les ondes; lorsque la Chambre ne siège pas ou que des reprises des délibérations de la Chambre ne sont pas diffusées, les techniciens en radiotélédiffusion présentent de l'information sur une variété de questions — depuis les activités de la Chambre des communes en passant par des visites guidées et de l'information sur les opérations parlementaires. La transmission de l'information aux Canadiens se fait par l'intermédiaire de CPAC, un consortium de câblodistributeurs canadiens, qui diffusent le signal à leurs abonnés au service de base.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## APPUYER LES DÉPUTÉS

### LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

De par le travail qu'ils accomplissent au nom de tous les Canadiens, les députés constituent le visage public de la Chambre des communes. Les députés et leur personnel sont appuyés dans leurs efforts par l'Administration de la Chambre des communes.

L'Administration de la Chambre des communes relève du Bureau de régie interne. Présidé par le Président de la Chambre et composé de députés de tous les partis politiques reconnus, le Bureau de régie interne assume la responsabilité pour toutes les affaires financières et de politiques administratives touchant la Chambre des communes.

L'Administration de la Chambre des communes comprend cinq secteurs administratifs : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services corporatifs. Ces secteurs, qui regroupent l'équivalent d'approximativement 1 685 employés à temps plein, rendent compte au Greffier de la Chambre des communes, lequel exerce les fonctions de secrétaire du Bureau de régie interne et relève du Président.

### Objectifs stratégiques

Dans son *Aperçu stratégique pour la 38<sup>e</sup> législature*, l'Administration de la Chambre des communes a présenté quatre grands objectifs qui traduisent sa vision, ses valeurs et son mandat et qui encadrent ses engagements actuels vis-à-vis des députés :

- I. Appuyer le rôle changeant des députés
- II. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution
- III. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives
- IV. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses

Ces objectifs — entrepris avec l'approbation du Bureau de régie interne et du Président — ont guidé plusieurs initiatives entreprises ou avancées en 2004-2005. Les sections suivantes décrivent les principaux résultats et engagements.

# DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

## I. APPUYER LE RÔLE CHANGEANT DES DÉPUTÉS

Au cours des dernières années, tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes ont indiqué qu'une réforme parlementaire s'imposait. Le rôle des députés — tout comme les outils de travail et les technologies qu'ils utilisent dans l'exercice de ce rôle — évolue constamment du fait qu'ils adoptent de nouvelles méthodes de travail à la Chambre, s'adjoignent le concours des électeurs et rendent le Parlement plus accessible aux Canadiens.

L'Administration de la Chambre des communes aide les élus du pays à atteindre leurs objectifs en leur offrant des choix, en les conseillant en matière de procédure et en veillant à ce qu'ils aient accès à l'information parlementaire grâce à une infrastructure technologique souple et moderne.

**APPUYER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES RÈGLES PARLEMENTAIRES.** Le rôle changeant des députés s'accompagne d'une évolution des pratiques et règles parlementaires. L'Administration de la Chambre des communes mène des travaux de recherche et propose des choix et des conseils en matière de procédure aux députés au sujet de ces changements. En 2004-2005, des changements au Règlement ont été rédigés et les responsables de la procédure ont travaillé de concert avec les députés sur une révision des dispositions régissant la procédure relative aux affaires émanant des députés.

**ASSURER UNE INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE SOUPLE.** Le Canada est un vaste pays et beaucoup de circonscriptions s'étendent sur de grandes distances. Les technologies de l'information et des communications assurent les liens indispensables avec les bureaux des circonscriptions des députés et à l'échelle de la Cité parlementaire, facilitant l'accès à l'information et permettant aux députés de se rapprocher des Canadiens. L'Administration de la Chambre des communes fournit aux députés — où qu'ils soient — les services et le matériel dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. En 2004-2005, des appareils portatifs ont été fournis aux députés et la technologie a été mise à niveau afin de leur permettre d'accéder au réseau à partir de leur siège à la Chambre des communes.



*Les greffiers au Bureau conseillent le Président et les députés en matière de procédure et suivent le déroulement des délibérations de la Chambre des communes.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



*Après l'élection de juin 2004, des sessions d'orientation et des séminaires ont été offerts aux députés nouvellement élus et réélus.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

**AMÉLIORER L'ACCÈS DES DÉPUTÉS À L'INFORMATION PARLEMENTAIRE.** La mise au point d'*Aujourd'hui à la Chambre*, un portail Web qui procurera un point central d'accès à l'information sur les activités de la Chambre un jour de séance donné, continue. En bout de ligne, les députés, les employés et le public pourront se renseigner sur les activités passées ou projetées au cours de la journée grâce à des liens entre les diverses publications quotidiennes ainsi qu'à de l'information contextuelle sur les projets de loi et des ouvrages de référence traitant de la procédure parlementaire.

Afin de bien se préparer pour participer aux diverses activités de la Chambre, les députés doivent être avisés de l'ordre des travaux projetés. En règle générale, les activités sont inscrites dans le *Feuilleton des Avis* au moins 48 heures avant que la Chambre des communes ne les traite. Par le passé, une version papier des avis devait être signée par le député et remise à des fonctionnaires de la Chambre. L'Administration de la Chambre des communes a récemment mis au point un système de dépôt en ligne des avis qui permet de produire les avis plus efficacement — et à toutes fins utiles instantanément — depuis les bureaux des députés ou n'importe quel endroit offrant un accès Internet.

## II. AMÉLIORER LES SERVICES PERMANENTS AUX DÉPUTÉS ET SOUTENIR L'INSTITUTION

Certes, l'Administration de la Chambre des communes est au service de tous les nouveaux représentants élus, mais elle consacre aussi des ressources au soutien de l'institution. La modernisation des infrastructures et l'amélioration des services de base permettent de répondre aux besoins fonctionnels des députés, maintenant et à l'avenir, et au public d'avoir facilement accès en toute sécurité à cette institution nationale. Les activités liées à l'atteinte de ces objectifs vont des préparatifs pour les élections aux plans de poursuite des activités de la Chambre en cas d'urgence.

**PRÉPARATIFS POUR LES ÉLECTIONS.** L'Administration de la Chambre des communes doit assurer une transition en douceur entre deux législatures en fournissant de l'information et des services aux députés nouvellement élus, réélus et sortants. Elle a assuré ce soutien en 2004, avant et après l'élection générale qui s'est tenue en juin. L'Administration veillera à tirer profit de l'expérience de 2004 pour se préparer pour les prochaines élections.

**RÉNOVATION DES ÉDIFICES DU PARLEMENT.** Les édifices patrimoniaux qui abritent les bureaux des députés ont été conçus pour accueillir un plus petit nombre d'élus utilisant plume et papier plutôt qu'une souris et un modem. Les travaux de modernisation des structures originales se sont poursuivis en 2004-2005 — en mettant l'accent sur la préservation des éléments historiques et dignes d'intérêt des édifices parlementaires — pour que les édifices puissent loger un plus grand nombre de personnes et le nouvel équipement.

La Chambre des communes a collaboré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour adapter ses plans et activités aux nouvelles priorités du gouvernement, ce qui a influé sur le calendrier de construction d'un nouvel édifice pour les salles de comité et les bureaux de parlementaires. Les rénovations de l'édifice de l'Ouest ayant été jugées prioritaires, la planification du déménagement temporaire des députés, du personnel et des services a commencé.

**AMÉLIORER LES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION.** En misant sur les services de technologie de l'information de l'Administration de la Chambre des communes et le nombre croissant de ses ressources en ligne, les députés peuvent plus facilement gérer leurs affaires et communiquer avec leurs électeurs et les autres parlementaires. En 2004-2005, les capacités de vidéoconférence ont été accrues et les systèmes audio des salles de comité actualisés. L'Administration a créé un centre de service des TI en ligne pour rendre accessible aux députés et leurs employés un service de soutien 24 heures sur 24. Elle a publié la version électronique du nouveau *Manuel des allocations et services aux députés*, lequel était auparavant uniquement disponible sur support papier. Elle prévoit terminer en 2005-2006 la mise en place d'un nouveau système d'achat qui permettra aux députés de se procurer des meubles, équipement et fournitures de bureau en ligne.

**AMÉLIORER LE PLAN DE REPRISE ET DE POURSUITE DES ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.** L'Administration de la Chambre des communes évalue constamment les menaces et les risques, et adopte des stratégies en vue de les atténuer. En 2004-2005, dans le cadre de l'élaboration d'un plan global pour assurer la poursuite des activités du Parlement en cas d'urgence, elle a défini les locaux dont la Chambre pourrait avoir besoin si elle devait



*La rénovation de l'édifice historique de l'Ouest sur la colline du Parlement a commencé en 2005.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## Rendre l'information disponible

De nouvelles ressources et de nouveaux documents de recherche ont été mis à la disposition des parlementaires et du public sur support papier ou électronique, notamment :

*Comités – Guide pratique*

*Fiches d'information sur la procédure parlementaire*

*Guide pratique des Affaires émanant des députés*

*Pétitions adressées à la Chambre des communes – Un guide pratique*

*Vocabulaire de la procédure parlementaire*

être relogée, établi un plan de reprise des activités en cas d'urgence et effectué des simulations pour évaluer, adapter et normaliser ses capacités de réagir en cas d'urgence. En 2005-2006, elle poursuivra ses efforts de planification, de conception et de mise en œuvre de mesures relatives à la technologie de l'information afin de pouvoir reloger les députés, les salles de comité et le personnel du Parlement en cas d'urgence.

### III. FAVORISER LA COMPRÉHENSION ET APPUYER L'AVANCEMENT DES INSTITUTIONS LÉGISLATIVES

L'Administration de la Chambre des communes appuie le travail des députés en contribuant à la compréhension des institutions parlementaires du Canada et en facilitant la participation aux délibérations parlementaires au moyen d'une variété de services et d'activités. Elle les aide également dans leurs échanges de pratiques exemplaires avec leurs homologues au pays et à l'étranger, et appuie l'épanouissement d'institutions législatives existantes ou émergentes.

**METTRE À JOUR LES PUBLICATIONS DE FOND SUR LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.** Dans ses démarches en vue de mieux communiquer l'histoire, les traditions et les pratiques de la Chambre des communes, l'Administration a entrepris en 2004-2005 de réviser les principales publications de fond consacrées à la procédure afin que les députés, les employés du Parlement et le public y aient plus facilement accès. La première édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* — aussi appelée le Marleau-Montpetit, d'après ses auteurs — sera accessible au public sur le site Web du Parlement du Canada en 2005-2006. La version électronique de cet ouvrage offrira un accès pratique avec fonction recherche à cet outil de référence indispensable en matière de procédure.

La révision de la deuxième édition du *Règlement annoté de la Chambre des communes* s'est poursuivie afin de pouvoir la publier en 2005-2006. Cet ouvrage de référence important commente chaque Règlement — les règles de procédure de la Chambre des communes — et résume son historique. L'Administration de la Chambre rendra également public en 2005-2006 un nouvel outil de référence, le *Recueil de la procédure parlementaire*. Spécialement conçu pour le Web, ce document décrira le fonctionnement de la Chambre des communes et de ses comités de façon générale et détaillée.

**OFFRIR DES OCCASIONS D'APPRENTISSAGE AUX PARLEMENTAIRES ET AUX HAUTS FONCTIONNAIRES LÉGISLATIFS DU CANADA ET DE L'ÉTRANGER.**

En 2004-2005, l'Administration de la Chambre des communes a continué de fournir son soutien organisationnel pour une gamme d'activités internationales et interparlementaires, et a commencé ou poursuivi les préparatifs de plusieurs conférences, échanges et activités. Des préparatifs ont également été mis en cours en vue d'accueillir le séminaire annuel de perfectionnement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada en août 2005.

En novembre 2004, les légistes de la Chambre des communes et du Sénat, en partenariat avec l'Association du Barreau canadien, ont été les hôtes d'une conférence intitulée, *Le droit et le Parlement*, ayant pour objectif de mieux faire comprendre aux députés le rôle du droit par rapport aux pratiques politiques et aux règles de principe. La conférence, à laquelle ont notamment participé quatre groupes d'experts universitaires, des parlementaires actuels et anciens ainsi que des spécialistes du droit public, a attiré quelque 175 participants enthousiastes — dont des parlementaires et leurs employés, des membres du Barreau, des étudiants en droit et des employés de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement.

À l'automne 2005, une troisième session du Programme d'études des hauts fonctionnaires de la Chambre viendra s'ajouter aux deux sessions annuelles. L'Administration de la Chambre des communes, avec ses partenaires, le Sénat et la Bibliothèque du Parlement, accueillera des participants de la législature du Brésil et des législatures des pays hispanophones du Forum interparlementaire des Amériques. Les participants auront l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement du Parlement du Canada et de réfléchir aux pratiques en vigueur dans leur pays.

**PARTAGER LE PATRIMOINE DU PARLEMENT AVEC LES CANADIENS.**

L'Administration de la Chambre des communes se doit de préserver l'histoire du Parlement et de partager ce patrimoine avec les Canadiens. En 2004-2005, elle a continué de préparer le site Web sur la collection patrimoniale parlementaire qui contiendra des renseignements qui font autorité au sujet de la majorité des articles qui se trouvent dans la Cité parlementaire; le site sera inauguré officiellement en 2005-2006. En



*Le Président Milliken (au centre) présente le budget annuel ou « Budget principal des dépenses » de la Chambre des communes au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

collaboration avec des partenaires clés, l'Administration a jeté les bases d'un site Web interactif consacré à la Chapelle du Souvenir que les écoles devraient trouver utile pour sensibiliser davantage les élèves au rôle historique du Canada dans les conflits outre-mer et au Canada. La Chapelle du Souvenir elle-même, partie constituante de la tour de la Paix sur la colline du Parlement, est dédiée aux hommes et aux femmes qui ont donné leur vie au service du Canada.

#### IV. APPLIQUER DANS UN CONTEXTE PARLEMENTAIRE LES NORMES DE GOUVERNANCE DU SECTEUR PUBLIC LES PLUS RIGOUREUSES

L'Administration de la Chambre des communes s'est engagée à garantir son imputabilité et sa transparence envers les Canadiens en élaborant et en adoptant des pratiques exemplaires et en préconisant la gestion efficace et responsable de ses ressources.

**ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.** L'Administration de la Chambre des communes a entrepris plusieurs activités de maintien de la sécurité en 2004-2005, tout en répondant aux attentes des Canadiens quant à l'ouverture et à l'accessibilité du Parlement. Elle a continué d'évaluer les menaces et les risques avec lesquels la Chambre des communes doit composer — une étape importante pour orienter les rénovations à long terme, le programme de poursuite des activités et les plans de sécurité — en ciblant plus particulièrement le renforcement des partenariats de la Chambre des communes avec les Services de sécurité du Sénat et la Gendarmerie royale du Canada.

**RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.** L'Administration de la Chambre des communes s'est engagée à gérer ses ressources de façon rigoureuse et responsable. En 2004-2005, des activités d'élaboration et de révision de politiques ont été entamées dans plusieurs secteurs, dont la dotation, les langues officielles et l'accueil; en 2005-2006, ces activités seront axées sur des questions telles le conflit d'intérêt, la gestion des biens d'immobilisation en fonction d'un plan de

gestion du cycle de vie du matériel ainsi que la santé et la sécurité. Au nombre des activités de revue axées sur le risque entreprises en 2004-2005, on compte l'examen du degré de conformité de l'Administration avec ses politiques de voyages et d'accueil, un examen préliminaire de ses fonctions des ressources humaines et la vérification par un tiers de ses états financiers de 2003-2004. En 2005-2006, l'Administration complétera une vérification de ses politiques de passation de marchés et de ses pratiques à cet égard. L'élaboration continue de cadres et d'outils de gestion des risques favorisera également la prestation efficace de services aux députés.

**GÉRER L'INFORMATION PARLEMENTAIRE.** De nouvelles méthodes de gestion de l'information parlementaire ont été mises au point en 2004-2005 en vue de pouvoir préserver le savoir collectif de la Chambre des communes à l'intention des députés et de mettre ce savoir à leur disposition. Ces efforts ont été guidés par une vision et une stratégie à long terme qui réduira au minimum le dédoublement des efforts et raffermira le travail de collaboration entre le Sénat, la Chambre, la Bibliothèque du Parlement et le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour assurer la prestation des services d'information.

Un nouveau progiciel de gestion de l'information législative a été mis au point en 2004-2005 pour mieux appuyer les demandes de préparation de projets de loi émanant des députés. Le travail s'est poursuivi également en vue de développer un système global de gestion de l'information juridique qui permettra d'obtenir plus rapidement l'information et en améliorer l'exactitude.

**MAINTENIR UN EFFECTIF MOTIVÉ ET EFFICACE.** L'Administration de la Chambre des communes est une des innombrables organisations au Canada qui se préparent à composer avec une vague anticipée de départs à la retraite engendrés par le vieillissement des enfants de l'après-guerre. Faisant preuve de responsabilité en vue de préserver le savoir de l'organisation et d'assurer une transition sans heurt vers la nouvelle génération à tous les niveaux, l'Administration a continué ses activités de planification de la relève en 2004-2005.



*Une discussion en groupe avec les sénateurs et les députés offre aux employés une excellente occasion de se familiariser davantage avec le fonctionnement du Parlement, dans le cadre d'une session de formation de trois jours.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / JANET BROOKS

L'Administration de la Chambre des communes a approuvé une nouvelle politique de dotation qui modernisera les pratiques de gestion des ressources humaines en mettant l'accent sur des principes de gestion clés comme la compétence, la transparence et l'imputabilité. Afin d'appuyer ses efforts de recrutement, de cerner les besoins d'apprentissage et de perfectionnement des employés, de faciliter les échanges sur le rendement au travail et d'aider les employés à planifier et à gérer leur carrière, l'Administration a mis au point et continue de mettre au point des profils de compétence définissant les connaissances, les compétences et les qualités que doivent posséder les employés à presque tous les niveaux et dans presque tous les secteurs administratifs de l'organisation.

**AMÉLIORER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE SUR LA COLLINE.** En 2004-2005, désireuse de continuer de jouer un rôle de premier plan en matière d'environnement, l'Administration de la Chambre des communes a inauguré un site Web dans le cadre du programme *Partenaires pour une Colline verte*. Le site fait état des priorités et pratiques environnementales communes du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Pour marquer cet important partenariat, un nouveau programme de mérite environnemental a été élaboré et sera lancé en avril 2005. Les activités environnementales organisées en 2004-2005 allaient d'une initiative de recyclage d'essuie-tout à l'élaboration d'un programme global sur le transport des marchandises dangereuses.

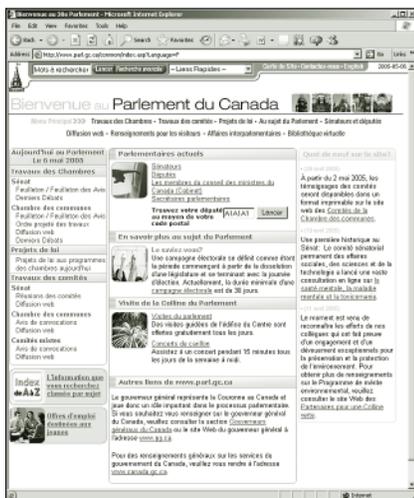
## CONCLUSION

### UN MOT FINAL

De la Chambre aux salles de comité, du travail dans les circonscriptions aux activités internationales, le présent rapport offre une perspective des tâches dont s'acquittent les députés dans le cadre des activités quotidiennes de la Chambre des communes. Il donne aussi un aperçu des façons dont l'institution appuie les députés dans ce travail — et décrit le contexte du changement continu dans lequel ils évoluent.

L'Administration de la Chambre des communes continuera de fournir aux députés les ressources dont ils ont besoin pour maintenir la vitalité du processus démocratique du Canada et servir ceux qui les ont élus pour les représenter.

**POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PARLEMENT DU CANADA ET LE TRAVAIL DES DÉPUTÉS, VEUILLEZ VISITER [WWW.PARL.GC.CA](http://WWW.PARL.GC.CA)**



*Le nouveau site Web du Parlement du Canada renferme une mine de renseignements sur la Chambre des communes, son histoire, ses traditions et ses activités.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## PATRIMOINE PARLEMENTAIRE

### L'EMBLÈME D'UN POSTE



*La masse cérémoniale s'inspire d'une tradition plusieurs fois centenaire ayant son origine en Angleterre. Richement ornée, la masse adoptée par le Canada symbolise l'autorité indispensable du Président et de la Chambre des communes dans le processus démocratique de la nation. En entrant ou en sortant de la Chambre des communes, le Président est toujours précédé du Sergent d'armes, qui porte la masse et qui la pose sur le Bureau en face du fauteuil du Président au début de chaque séance. Il est acquis que la Chambre ne peut ni siéger ni délibérer tant que la masse n'a pas été posée sur le Bureau. La masse originale a été détruite dans l'incendie de 1916; la masse actuelle a été présentée au premier ministre Robert L. Borden, au Guildhall, à Londres, le 28 mars 1917.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

# RAPPORT FINANCIER\*

## Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation

(en milliers de dollars)

2004-2005

Crédit	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
5 DÉPENSES DU PROGRAMME	212 498	30 024	242 522	228 819	13 703
(L) DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES **	102 378	5 842	108 220	108 220	0
(L) CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	31 687	(2 000)	29 687	29 687	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>134 065</b>	<b>3 842</b>	<b>137 907</b>	<b>137 907</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>346 563</b>	<b>33 866</b>	<b>380 429</b>	<b>366 726</b>	<b>13 703</b>

\*\* Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et contributions au compte d'allocations de retraite parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires

## Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par activité de programme

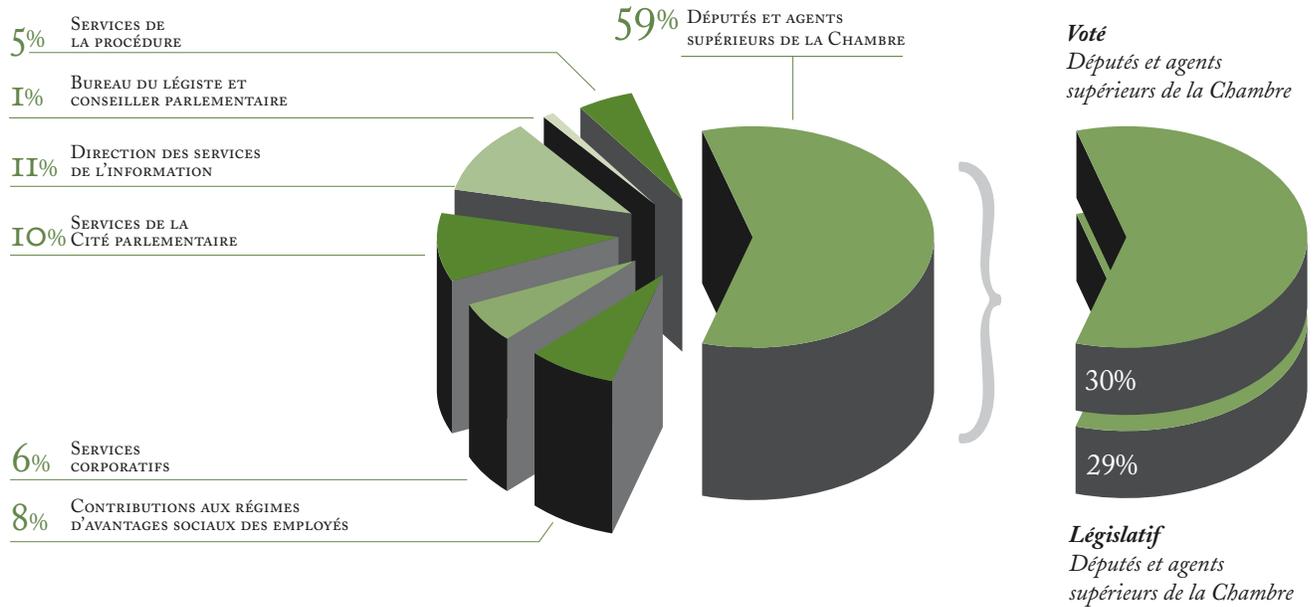
(en milliers de dollars)

2004-2005

Activité de programme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	204 164	23 506	227 670	217 336	10 334
ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE					
SERVICES DE LA PROCÉDURE	17 583	1 748	19 331	17 832	1 499
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	2 139	211	2 350	2 348	2
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	34 088	5 594	39 682	39 516	166
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	35 700	3 306	39 006	38 420	586
SERVICES CORPORATIFS	21 202	1 501	22 703	21 587	1 116
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>110 712</b>	<b>12 360</b>	<b>123 072</b>	<b>119 703</b>	<b>3 369</b>
CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	31 687	(2 000)	29 687	29 687	0
<b>TOTAL</b>	<b>346 563</b>	<b>33 866</b>	<b>380 429</b>	<b>366 726</b>	<b>13 703</b>

\* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

2004-2005 – Dépenses réelles par service (en pourcentage)



Augmentation du Budget principal des dépenses comparativement à l'année précédente

(en milliers de dollars)

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Crédit	2004-2005	2003-2004	Écarts
5 DÉPENSES DU PROGRAMME:			
DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	101 786	96 139	5 647
SERVICES DE LA PROCÉDURE	17 583	16 137	1 446
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	34 088	33 206	882
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	2 139	2 130	9
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	35 700	35 449	251
SERVICES CORPORATIFS	21 202	22 454	(1 252)
SOUS-TOTAL	212 498	205 515	6 983
(L) DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	102 378	90 586	11 792
(L) CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	31 687	28 686	3 001
SOUS-TOTAL	134 065	119 272	14 793
<b>TOTAL</b>	<b>346 563</b>	<b>324 787</b>	<b>21 776</b>

Équivalents temps plein – Administration de la Chambre

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Sous-activité de programme	2004-2005	2003-2004
SERVICES DE LA PROCÉDURE	196	174
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	21	22
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	471	452
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	697	697
SERVICES CORPORATIFS	300	299
<b>TOTAL</b>	<b>1 685</b>	<b>1 644</b>

Projets d'immobilisations de 2004-2005

(en milliers de dollars)

Projet	Dépenses réelles	Durée	Date d'achèvement
REPLACEMENT DES ORDINATEURS ET MISE À NIVEAU DES LOGICIELS À L'USAGE DES DÉPUTÉS ET DES AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	2 006	1 AN	2005
REPLACEMENT DES IMPRIMANTES DES DÉPUTÉS ET DES AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	994	1 AN	2005
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>		

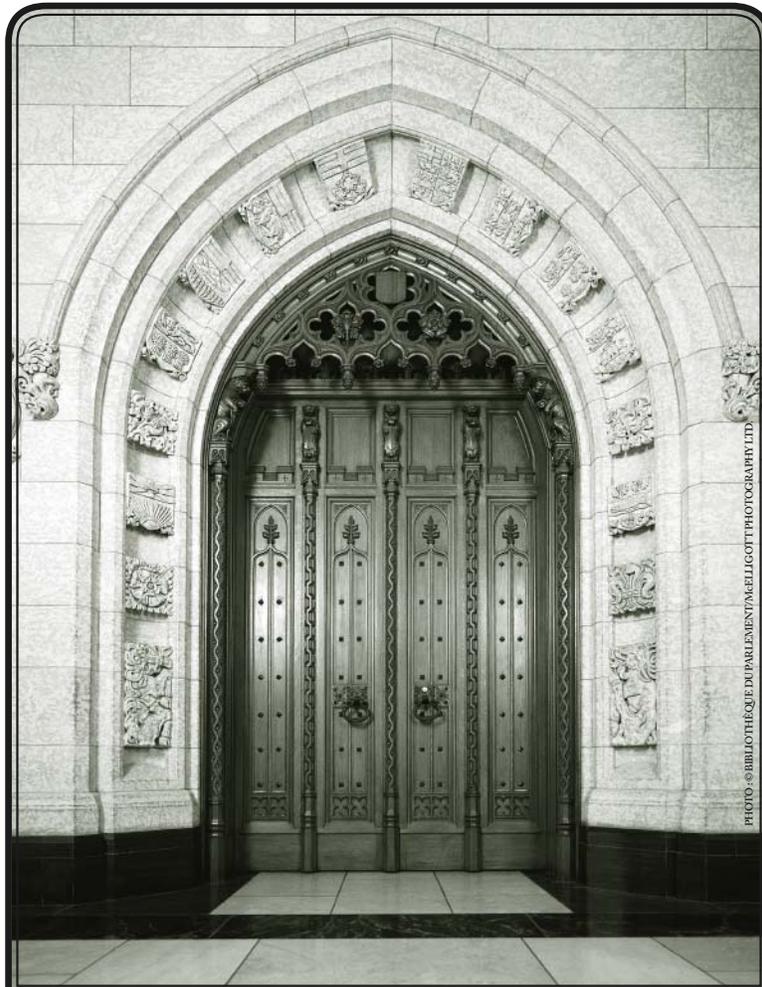


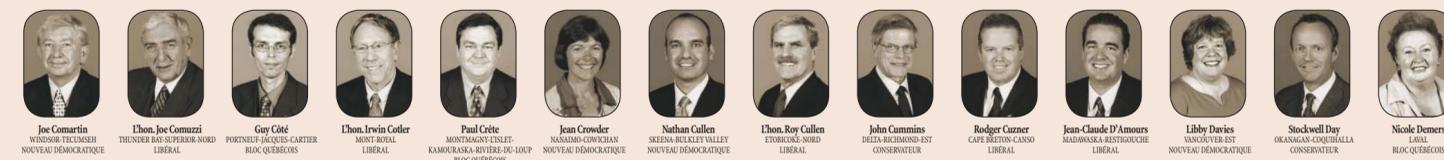
PHOTO © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/MELLICOTT PHOTOGRAPHY LTD.

### **Votre portail à une mine de renseignements**

*L'encart intégré au milieu du document montre les photos des députés de la trente-huitième législature. Les Canadiens peuvent identifier leur député à partir de leur code postal en visitant le site Web du*

*Parlement du Canada à l'adresse suivante :*

**[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)**



DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



TRENTE-HUITIÈME PARLEMENT — AVRIL 2005

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE DÉPUTÉ, VEUILLEZ VISITER : [WWW.PARL.GC.CA](http://WWW.PARL.GC.CA)

